

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, mardi 19 octobre 2021

Le Centre national de la musique annonce la prolongation du Fonds de soutien aux festivals de musique et du Fonds de compensation des pertes de billetterie

Ce lundi 18 octobre 2021, le Conseil d'administration du Centre national de la musique s'est réuni afin d'adopter une prolongation des fonds mis en œuvre par l'établissement en soutien aux spectacles de musique et de variétés, en réponse aux difficultés de reprise des représentations et au maintien des restrictions de jauge dans certains territoires.

Le Fonds de compensation des pertes de billetterie, qui devait prendre fin au 30 septembre 2021, sera prolongé jusqu'à la fin de l'année. Mis en place en octobre 2020 pour accompagner la reprise des professionnels du spectacle de musique et de variétés dans un contexte de contrainte de jauge, ce fonds couvrait la période du 1^{er} septembre 2020 au 30 septembre 2021. Compte tenu du maintien dans certains territoires d'une jauge maximale à 75 % pour les concerts debout dans les salles fermées, la prolongation du programme jusqu'à la fin de l'année a été adoptée afin d'accompagner la reprise de l'activité.

De même, en raison des difficultés que continuent de rencontrer les organisateurs de festivals, le Fonds de soutien exceptionnel aux festivals, initialement limité aux manifestations organisées avant le 30 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS

CNM
Corinne BRET
E : presse@cnm.fr
T : 01 83 75 26 46

OPUS 64
Valérie Samuel
E : v.samuel@opus64.com
T : 01 40 26 77 94